



Mairie de Fontenay le Vicomte

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LE SMOYS, LE SIARCE ET LA COMMUNE DE FONTENAY-LE-VICOMTE POUR DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE GRANDE RUE, RUE CHANTECOQ ET RUE DE LA RUELLE A FONTENAY-LE-VICOMTE

N° 2023/05

Le Maire de Fontenay le Vicomte,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020, modifiée par délibération du 19 juin 2020, déléguant au Maire ses attributions pour la totalité des matières énumérées à l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention présenté par le SMOYS ci-annexé ;

CONSIDERANT la nécessité de réaliser l'enfouissement du réseau électrique Grande Rue, rue Chantecoq et rue de la Ruelle à Fontenay-le-Vicomte ;

DÉCIDE

Article 1 – D'approuver la convention entre le SMOYS, le SIARCE et la commune de Fontenay-le-Vicomte pour la réalisation de travaux d'enfouissement du réseau électrique Grande Rue, rue Chantecoq et rue de la Ruelle à Fontenay-le-Vicomte

Article 2 : D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

Fait à Fontenay-le-Vicomte,
Le 01/03/2023


Le Maire
Valérie MICK RIVES